

DICTIONNAIRE

DES

PARLEMENTAIRES

A

ABANCOURT (CHARLES-XAVIER-JOSEPH DE FRANQUEVILLE D'), dernier ministre de la Guerre de Louis XVI, né à Douai, le 4 juillet 1758, tué à Versailles, le 9 septembre 1792, était fils de Jacques-Joseph de Franqueville d'Abancourt, chevalier, conseiller du roi au parlement de Flandre, et de dame Marie-Charlotte-Eulalie de Pollinchove, dont la sœur avait épousé M. de Calonne. Volontaire à quinze ans dans les mousquetaires de la garde du roi, puis sous-lieutenant en 1777 à la suite du régiment Maître de camp général de la cavalerie, lieutenant en second en 1779, capitaine en second (1784), et capitaine en premier le 1^{er} mai 1788, lieutenant-colonel en 1752, au 5^e régiment de chasseurs à cheval, il fut, grâce à l'influence de Calonne et à la protection des royalistes constitutionnels, nommé adjudant-général, puis ministre de la Guerre, après le renvoi du ministre girondin et la démission du ministre feuillant qui l'avait remplacé. D'Abancourt entra au ministère le 23 juillet 1792, le lendemain même du jour où avait été rendu le décret de la Patrie en danger.

À la publication du manifeste de Brunswick, d'Abancourt s'efforça vainement de rassurer l'Assemblée sur la situation militaire entre l'Escant et la Sambre, sur l'organisation des bataillons de volontaires, et sur la formation du camp de Soissons. Trois commissaires enquêteurs, Lacombe-Saint-Michel, Gasparin et Carnot l'aîné, furent délégués pour connaître la vérité, et rendirent compte de leur mission dans la séance du 6 août, en constatant que l'alimentation et l'habillement des soldats étaient également défectueux.

Le 9 août, Lacroix montait à la tribune pour dénoncer les agissements du ministre, relativement à la formation du camp de Soissons.

Les dispositions défiantes de l'Assemblée à l'égard du ministre de la Guerre s'exaspèrent encore par suite des mesures prises par lui, quelques jours avant le 10 Août. Un décret du roi ordonnant l'envoi à la frontière de deux bataillons de gardes suisses resta inexécuté; on soupçonna le ministre de préméditer une évasion du roi du côté de la Normandie, dont les autorités semblaient dévouées aux constitutionnels, et sa mise en accusation fut formellement réclamée une première fois, par Guadet; l'Assemblée ne passa à l'ordre du jour qu'après avoir déclaré qu'aucun motif ne peut autoriser un ministre à retarder l'exécution d'un décret, et après

avoir renvoyé au comité diplomatique l'examen de la conduite du ministre.

Après la journée du 10 Août, d'Abancourt qui avait pris aux Tuileries la direction de la résistance, fut, sur la proposition de Thuriot (de la Marne), décrété d'accusation. Arrêté immédiatement, il fut écroué d'abord à la Force et conduit ensuite à la prison d'Orléans, pour y être jugé par la haute Cour nationale « comme prévenu de crime contre la Constitution et d'avoir attenté contre la sûreté de l'Etat ». D'Abancourt fut arraché de la prison le 4 septembre, en même temps que cinquante-deux autres prisonniers, pour être transféré à Versailles, les fers aux pieds et les menottes aux mains, sous la garde de deux ou trois mille volontaires parisiens. À leur arrivée dans cette ville, le 9 septembre, au moment de franchir la grille de l'Orangerie, 44 d'entre eux furent massacrés par le peuple, sans que l'escorte pût ou voulût les défendre. D'Abancourt fut du nombre des victimes. La liste des prisonniers traîtres à leur patrie, conspirateurs, détenus dans les prisons d'Orléans, et jugés en dernier ressort par le peuple souverain à Versailles, liste qui fut crîée le soir même dans Paris, porte cette laconique mention : *Dabancourt non interrogé.*

ABANCOURT (BARON D'), voyez HARMAND.

ABBADIE (LAURENT D'), député sous la Restauration, né à Pau (Basses-Pyrénées), le 28 octobre 1776, mort à Ithorost-Olhaiby, le 2 août 1851, était, d'après la copie de son acte de naissance, fils de « messire Jean d'Abbadie, conseiller du roi en tous ses conseils, et son président à mortier au parlement de Navarre, conseiller honoraire à celui de Paris, seigneur de Bisanos en Béarn, baron de Saint-Loup en Poitou, etc., et de dame Marie de Lafaurie de Monhadon. Après avoir pris part aux guerres de Vendée, il s'établit dans son château de Saint-Loup (Deux-Sèvres). La Restauration le nomma successivement conseiller général, puis président du collège électoral de son département. En 1816, il affronta la lutte électorale, dans l'arrondissement de Parthenay, et échoua, avec 37 voix, contre le constitutionnel Jard-Panvilliers, qui en obtint 47. Une nouvelle loi électorale étant intervenue, il fallut procéder, l'année suivante, à de nouvelles élections, les Deux-Sèvres faisant partie de la première des cinq séries de départements appelés à voter. D'Ab-

badie fut battu au collège départemental, avec 102 voix, contre Panvilliers réélu par 453 voix. Il échoua encore, après la mort de ce député, en 1822, dans l'arrondissement de Parthenay, contre Gilbert des Voisins qui fut élu par 217 voix. Ce ne fut qu'en 1824, sous l'administration préfectorale du marquis de Roussy (que l'opposition accusa vivement de pression électorale), que d'Abbadie parvint à se faire élire, au collège du département, au troisième tour, par 84 voix sur 193 inscrits et 142 votants. Son concurrent libéral était Morisset, ancien député. Il alla siéger à droite, mais ne monta jamais à la tribune. Le renouvellement électoral de 1827 ne fut pas favorable à d'Abbadie; il échoua à Parthenay. Enfin, candidat du gouvernement du roi, aux élections du 23 juin 1830, il n'obtint que 131 voix à Bressuire, malgré la circulaire préfectorale qui disait : « Je compte sur messieurs les maires, soutiens naturels de l'administration dont ils font partie. » Agier, député sortant de Parthenay, fut élu par 225 voix.

Après la Révolution de juillet, d'Abbadie quitta la politique; en 1832, il se mêla au mouvement provoqué dans le pays par la tentative de la duchesse de Berry. Le gouvernement n'exerça aucune poursuite contre lui, et il termina sa carrière dans la retraite, fidèle aux opinions légitimistes de toute sa vie.

ABBADIE DE BARRAU (BERNARD-GABRIEL-XAVIER D') COMTE DE CARRION DE CALATRAVA, ABBÉ LAÏQUE DE BASTAVÈS, SEIGNEUR DE CAPDEVIELLE DE BEGNEIX, DE LAS DE MASLAÇQ, DE CASTEX, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Dax (Landes), le 12 mars 1820, dut aux améliorations notables qu'il réalisa dans son domaine de Castex le titre de vice-président de la Société d'agriculture du Gers et une situation prépondérante dans le pays. Aux élections de l'Assemblée nationale (8 février 1871), il fut porté sur la liste conservatrice, qui passa tout entière, et élu par 59,004 voix. Il siégea à l'Extrême-Droite où il se distingua surtout parmi les catholiques militants. Dans la séance du 24 juillet 1871, il se trouva l'un des quatre rapporteurs des pétitions de l'épiscopat français, qui demandaient à l'Assemblée que la France apportât un prompt remède à la situation du Pape, dépossédé de Rome par Victor-Emmanuel; les rapporteurs concluaient à une démarche auprès du roi d'Italie. La demande fut renvoyée au ministre des Affaires étrangères. Le 30 juillet 1872, M. d'Abbadie de Barrau intervint dans la discussion d'un nouvel impôt sur les boissons, pour réclamer en faveur des bouilleurs de cru et des eaux-de-vie d'Armagnac. Le 17 février 1873, il interpella M. de Cisse, ministre de la Guerre, sur les modifications introduites dans le programme d'admission à l'École de Saint-Cyr. M. de Cisse, qui était le beau-frère de M. de Barrau, rappela, dans sa réponse, que le fils du réclamant venait précisément d'échouer aux derniers examens d'entrée.

M. d'Abbadie de Barrau fut un des 94 députés signataires de la proposition tendant à rapporter les lois d'exil contre les Bourbons. Il suivit la majorité de Thiers, et vota notamment :

Le 1^{er} mars 1871, pour les préliminaires de paix, adopté;

Le 10 mars, contre le retour à Paris, rejeté;

Le 10 août, pour la loi organique départementale, adopté;

Le 22 juin 1872, pour l'amendement Target tendant à introduire le remplacement dans la nouvelle loi sur le recrutement militaire, rejeté;

Après le 24 mai 1873, M. d'Abbadie de Barrau se rallia avec ses amis de l'Extrême-Droite parmi les adversaires des orléanistes, et fut des 381 dont le vote hostile détermina la chute du cabinet de Broglie, le 16 mai 1874. Il vota, de plus : en faveur de l'établissement des aumôniers militaires; pour la stricte observation du dimanche; contre les propositions Périer et Malleville sur l'organisation des pouvoirs publics, et généralement contre tous les projets tendant à cette organisation, sauf pour l'article additionnel portant que des prières publiques seraient dites chaque année le dimanche qui suivrait la rentrée des Chambres.

Après la séparation de l'Assemblée nationale, il se présenta comme candidat légitimiste aux élections sénatoriales dans le Gers, mais il ne fut pas élu, et reentra dans la vie privée.

ABBAL (PIERRE-BASILE-JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Mélagues (Aveyron), le 2 mars 1799, fils d'un laboureur, entra dans les ordres et débuta comme curé d'une des plus petites paroisses de son département, celle de Gissac. Dans cette situation modeste, qu'il occupa pendant cinq ans, M. Abbal se signala par ses œuvres de propagande religieuse : fondation d'une école catholique dans le presbytère; allocation d'un traitement annuel à un instituteur et à une institutrice; création d'une lingerie et d'une literie, ainsi que d'une bibliothèque paroissiale (1832). D'abord grand vicaire de M. de Nérac, évêque de Tarbes, puis vicaire général de l'évêque de Rodez, M. Abbal, après la Révolution de 1848, se trouvait tout désigné pour prendre place, en qualité de représentant du clergé, sur la liste des candidats conservateurs à la Constituante; il fut élu, le troisième sur dix, par 55,466 voix sur 105,448 inscrits et 90,119 votants. A l'Assemblée, il ne prit que rarement la parole. Le 3 octobre 1848 (discussion du projet de décret relatif à l'enseignement agricole), il présenta, cet amendement : « Dans toute commune où sera formé un établissement agricole, les ministres des Cultes reconnus par la loi sont autorisés à faire aux élèves de leur religion, le jeudi de chaque semaine, une conférence d'une heure, dans une des salles de l'école. » L'amendement fut rejeté sans discussion à mains levées. Le 4 octobre (débat sur la Constitution), il proposa, sans succès, d'ajouter à l'article 36, ainsi conçu : « Chaque représentant du peuple reçoit une indemnité à laquelle il ne peut renoncer », ces mots, « et qui ne pourra s'élever au-dessus de 450 francs par mois ». Enfin, le 27 octobre, dans le projet de décret relatif à l'élection du président de la République, il tenta d'introduire la disposition suivante : « Les citoyens votent au chef-lieu de la commune si la population est de mille âmes. Si la population est inférieure à ce chiffre, le vote aura lieu au chef-lieu de la commune la moins éloignée. » L'Assemblée décida, au contraire, que le vote aurait lieu au chef-lieu de canton.

M. Abbal prit soin de faire constater, par une lettre rectificative au *Moniteur*, son abstention dans le scrutin sur la loi de bannissement de la famille d'Orléans (26 mai 1848); au reste, il vota presque constamment avec la droite :

Le 5 juillet 1848, pour l'amendement Bonjean, destiné à marquer l'improbation de l'Assemblée à l'égard des circulaires de Carnot, ministre de l'Instruction publique, aux instituteurs primaires, adopté;

Le 27 septembre, contre l'amendement Duver-

ger de Hauranne, tendant à diviser le pouvoir législatif en deux Chambres, rejeté ;

Le 29 septembre, pour l'amendement Bérard, établissant le vote au chef-lieu de la commune dans les élections législatives, adopté ;

Le 4 janvier 1840, pour l'ordre du jour motivé approuvant le retrait de la loi Carnot sur l'instruction primaire, par M. de Falloux ; adopté ;

Le 12 janvier 1840, pour la proposition Rateau-Lanjuinais demandant la dissolution de la Constituante, adopté ;

Le 31 mars 1849, pour l'ordre du jour Bixio, autorisant le gouvernement à intervenir en Italie, adopté ;

Le 3 avril 1849, contre la suppression du traitement du général Changarnier, commandant des gardes nationales de la Seine, adopté ;

Le 10 avril 1849, pour l'amendement Montalambert, tendant à maintenir l'inamovibilité de la magistrature, adopté ;

L'abbé Abbal ne se représenta pas à la Législative de 1849. Depuis, il n'a pris aucune part aux luttes électorales.

On lui doit un certain nombre d'ouvrages de piété, entre autres une *Vie des Saints*.

ABBATUCCI (JACQUES-PIERRE-CHARLES), membre de la Chambre des députés sous Louis-Philippe, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848 et à l'Assemblée législative de 1849, né à Zicavo (Corse), le 21 décembre 1791, mort à Paris, le 11 novembre 1857. Dès le seizième siècle, les Abbatucci avaient rempli la Corse du bruit de leurs aventures ; la République de Venise en avait eu plusieurs à son service. Le grand-père de Jacques-Pierre-Charles Abbatucci, qui s'appelait lui-même Jacques-Pierre Abbatucci (1726-1813), tour à tour rival et compagnon d'armes du célèbre Paoli, avait pris une très grande part à la guerre de l'Indépendance en 1768, puis, sa soumission faite, avait reçu de Louis XV le grade de lieutenant-colonel, et plus tard était devenu général de division de la République française. Quand il s'éteignit à Zicavo, à l'âge de 86 ans, trois de ses quatre fils étaient déjà morts sur les champs de bataille, dans les rangs de l'armée française ; l'aîné, qui fut le père de Jacques-Pierre-Charles, était lié d'une étroite amitié avec la famille Bonaparte, et le roi Jérôme avait fait de lui son confident.

Conduit à Paris dès son enfance, le jeune Abbatucci entra en 1799 au Prytanée de Saint-Cyr, d'où il passa au lycée Napoléon. Il fit ses études de droit à Pise, en Italie, et revint à Zicavo en 1811, pour tirer à la conscription. Il fut même, à cette occasion, l'objet d'une manifestation singulière, inscrite au registre des délibérations du conseil de recrutement du département de Liamone. En vertu d'un arrangement amiable auquel souscrivirent, avec M. Arrighi, préfet de la Corse, le chef du 4^e bataillon du régiment de la Méditerranée, le major du 22^e régiment d'infanterie légère et tous les maires des communes du canton, il fut convenu, sur la demande unanime des conscrits, que le petit-fils du général Abbatucci serait dispensé du tirage au sort et placé *d'office* au dernier numéro de la liste.

Ainsi débarrassé des soucis du service militaire, Jacques-Pierre-Charles Abbatucci put se livrer exclusivement à l'étude des lois. Il n'avait que 24 ans quand il fut nommé procureur du roi à Sartène, avec dispense d'âge. Conseiller à la Cour royale de Bastia en 1819, il eut l'habileté de mettre fin, par une transac-

tion avantageuse, à un procès que des banquiers corses avaient intenté à la veuve de Joachim Murat, Caroline, ex-reine de Naples.

C'est au lendemain de la Révolution de 1830 qu'il se lança dans la vie politique. Il avait adhéré au Gouvernement de juillet et fut élu contre M. de Casabianca aux élections de 1830, par 24 voix sur 40. Très lié avec Odilon Barrot, qui avait été son condisciple, il obtint peu après, par son influence, le poste de président de chambre à la Cour royale d'Orléans. Il n'avait pas négligé, d'autre part, les travaux parlementaires. Les deux discours qu'il prononça sur la situation de la Corse, et son rapport favorable (4 avril 1831) sur la proposition Murat, tendant à abroger la disposition de l'art. 4 de la loi du 12 janvier 1816, aux termes de laquelle était passible de la peine de mort tout membre de la famille Bonaparte qui toucherait le sol français, l'avaient mis en vue comme député. Pourtant, malgré la protection avouée des Bonaparte et la recommandation formelle des ex-rois Jérôme et Joseph, il échoua de quelques voix aux élections générales de 1831 ; l'arrondissement d'Ajaccio lui préféra le général Tiburce Sébastiani, naguère son ami, devenu son adversaire acharné. En 1834, sa candidature avait été posée à Sartène, mais l'hostilité déclarée de l'administration lui fit craindre un échec et l'engagea à se retirer. Cette hostilité éclata dans des lettres confidentielles du préfet d'alors, le baron Jourdan, au ministre de l'intérieur. Abbatucci y est dépeint comme « un ambitieux qui fait du républicanisme » et qui « voterait avec l'opposition ou plutôt avec M. Odilon Barrot, son patron et son ami, à ce qu'il a dit ».

Il prit sa revanche aux élections de 1839, à Orléans. Le premier tour de scrutin n'avait point amené de résultat. Pour faire échec au candidat ministériel, Crillon de Montigny, la coalition des libéraux et des légitimistes porta son choix sur Abbatucci, qui s'était déclaré dans sa profession de foi en faveur de « la liberté de la presse, de la sincérité des élections et de l'indépendance réelle du pouvoir parlementaire ». 509 voix sur 901 votants l'envoyèrent siéger de nouveau à la Chambre. Mais son élection donna lieu, lors de la vérification de ses pouvoirs, à un débat assez vif. M. Persil soutint qu'Abbatucci payant moins de 500 francs de contributions directes, était inéligible, de par la loi électorale du 19 avril 1831. A quoi M. Ducos, rapporteur de l'élection, appuyé par M. Berryer, répondit que M. Abbatucci était éligible en Corse comme compris dans la liste des cinquante plus imposés de ce département, bien que le chiffre de ses contributions n'atteignît pas 500 francs, et que, par suite, il devait être considéré, en vertu de la Charte, également comme éligible dans tout autre collège. — La Chambre adopta ce système, et l'admission du nouvel élu fut prononcée.

Le cabinet Thiers, du 1^{er} mars 1840, compta Abbatucci parmi ses amis ; le retour de Guizot au pouvoir le rejeta dans l'opposition. Réélu en 1842 et en 1846, il mit tous ses votes d'accord avec la politique de son ami Odilon Barrot, avec lequel il entreprit, en 1845, une grande tournée électorale en Corse.

Il s'associa à la campagne réformiste, présida le 27 septembre 1847 le banquet d'Orléans à la veille de la Révolution de février, et fut de ceux qui opinèrent pour la résistance aux ordonnances du gouvernement. Le 24 février, au matin, il tenta vainement avec Odilon Barrot,

l'organiser la régence de la duchesse d'Orléans. La République proclamée, il se rallia au gouvernement provisoire et accepta, le 2 mars, de Crémieux, son ancien collègue de la gauche libérale, un siège de conseiller à la Cour d'appel; quelques jours après, le 27 mars, il était nommé à la Cour de cassation.

Candidat aux élections d'avril pour la Constituante, dans le Loiret et dans la Corse, il protesta publiquement de sa « ferme volonté de maintenir la République envers et contre tous ». En Corse, il se prononça pour l'unité de l'île, alors divisée en deux départements rivaux et presque ennemis. Le Loiret le nomma par 66,294 voix sur 88,000 inscrits et 73,249 votants. En Corse, le bureau de recensement des votes lui attribua 15,753 voix seulement sur 58,467 inscrits et 50,947 votants, et ce n'est que par suite de l'annulation de l'élection de Louis Blanc, pour certaines irrégularités dans les opérations, qu'Abbatucci se trouva proclamé élu de la Corse. Il opta d'ailleurs pour le Loiret.

Abbatucci fit partie, dans la Constituante, du comité de législation, qui le choisit comme président.

Il vota le plus souvent avec la droite de l'Assemblée :

Le 9 août 1848, *pour* le cautionnement des journaux (contre-projet Pascal Duprat), rejeté;

Le 26 août, *pour* les poursuites contre Louis Blanc, en raison des événements du 15 mai, adopté;

Le 1^{er} septembre, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, projet de décret, adopté;

Le 2 septembre, *pour* le maintien de l'état de siège pendant la discussion de la Constitution, sur la demande de Cavaignac, président du Conseil;

Le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort, amendement Buvignier à la Constitution, rejeté;

Le 25 septembre, *pour* l'impôt proportionnel contre l'impôt progressif;

Le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy déléguant le pouvoir exécutif à un président du Conseil des ministres, rejeté;

Le 21 mars, 1849, *pour* l'interdiction des clubs, projet Odilon Barrot, adopté.

Il s'était séparé de la droite, le 26 mai 1848, pour voter le bannissement de la famille d'Orléans.

La candidature de Louis-Napoléon à la présidence n'eut pas de défenseur plus ardent ni d'agent plus zélé. Envoyé à l'Assemblée législative par le Loiret, le troisième sur sept, avec 33,264 voix sur 65,037 votants et 92,506 inscrits, il joua un rôle très actif, quoique parfois occulte, dans tous les événements qui préparèrent le coup d'Etat. Tout dévoué à l'Élysée, il fut, au lendemain du 2 décembre, nommé membre de la commission consultative, en attendant qu'il acceptât, le 21 janvier 1852, les fonctions de garde des sceaux, en remplacement de M. Rouher, démissionnaire.

En cette qualité, il présida à la confiscation des biens de la famille d'Orléans, contresigna le décret qui rétablissait les titres de noblesse, celui qui fixait à 70 ans pour les membres des tribunaux de première instance et à 75 ans pour les membres de la Cour de cassation la limite d'âge des magistrats, enfin celui qui abolissait la mort civile. La protection constante dont il couvrit les Corses, ses compatriotes, et les nombreuses grâces systématiquement accordées par lui, durant son ministère, aux fauteurs

de vendettas, furent très diversement appréciées; cette politique personnelle ajouta du moins à l'influence de sa famille.

Il mourut grand-croix de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre portugais de Notre-Dame-de-la-Conception de Villa-Vigosa et grand-croix de l'ordre de Léopold.

ABBATUCCI (JEAN-CHARLES), fils aîné du précédent, représentant à l'Assemblée législative de 1849 et à l'Assemblée nationale de Versailles, membre de la Chambre des députés en 1877, né à Zicavo, le 25 mars 1816, mort à Paris, le 29 janvier 1885, entra de bonne heure dans la politique à la suite de son père. Avocat à Orléans, il assista au banquet réformiste en 1847, à Orléans, en compagnie de Marie et de Crémieux, et quand ce dernier fut devenu ministre provisoire de la Justice (1848), un de ses premiers actes fut de nommer Charles Abbatucci substitut du procureur général à Paris. Aux élections de 1849 à la Législative, il fut élu par la Corse, avec 23,121 voix sur 57,685 inscrits et 41,078 votants, tandis que son père l'était par le Loiret. Son concours fut acquis, dès le début, aux entreprises du parti napoléonien, qu'il seconda par l'action plus que par la parole. Mêlé à la rédaction des journaux de l'Élysée, aux menées des comités bonapartistes de Paris et des départements, il donnait le mot d'ordre et recrutait des adhérents. Au coup d'Etat, il devint chef de cabinet de son père, ministre de la Justice, et peu après maître des requêtes au conseil d'Etat (1852). Il passa conseiller d'Etat en 1857 et en conserva le titre et les fonctions jusqu'en 1873.

Les élections complémentaires du 9 juin 1872 le rendirent à la vie législative. La Corse, dont il avait sollicité les suffrages en se proclamant catégoriquement bonapartiste, et en réclamant la restauration d'un gouvernement qui unirait « l'autorité à la démocratie », le nomma par 30,323 voix sur 74,433 inscrits et 45,020 votants. Le candidat républicain, M. Savelli, obtint 14,418 suffrages. Charles Abbatucci remplaçait à l'Assemblée M. Conti, décédé. Il le remplaça également dans le petit groupe des députés bonapartistes, et vota, comme eux, avec la majorité de droite, pour la politique dit *de combat*. Il s'abstint, le 19 novembre 1873, lors de la constitution du septennat; il se prononça :

Le 16 mai 1874, *pour* le cabinet de Broglie (mise à l'ordre du jour de la loi électorale politique). Le cabinet de Broglie fut battu et se retira;

Le 23 juillet 1874, *contre* la proposition Casimir-Périer, relative à l'organisation des pouvoirs publics, rejeté;

Le 29 juillet, *pour* la proposition Maleville, tendant à la dissolution de l'Assemblée;

Le 25 février 1875, *contre* la Constitution qui consacrait la forme républicaine.

Aux élections du 20 février 1876, il fut battu, dans l'arrondissement de Sartène par M. Bartoli à quelques voix de majorité (3,137 contre 3,106 sur 8,020 inscrits et 6,237 votants); mais, après la dissolution de la Chambre, en 1877, il fut le candidat officiel du gouvernement du 16 mai, et l'emporta, le 14 octobre, avec 4,086 voix sur M. Bartoli (1,659 voix) et M. Train (841). Bien que plusieurs protestations parvenues à la Chambre eussent dénoncé des faits de pression administrative, bien qu'il eût bénéficié de l'affiche blanche, etc., la validation de l'élection fut prononcée le 20 mars 1879, sur le rapport de M. Prax-Paris, et malgré la vive oppo-

sition de M. Laisant. Ch. Abbateucci appartenait, naturellement, au groupe parlementaire de « l'Appel au peuple », avec lequel il vota constamment. Il ne fut pas réélu le 21 avril 1881. Officier de la Légion d'honneur, du 13 août 1861.

ABBATUCCI (PAUL-SÉVERIN), député au Corps législatif du second Empire, et représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Zicavo, le 1^{er} juin 1821, mort à Olmeto, le 22 juin 1888, était le troisième fils de l'ancien garde des sceaux.

Séverin Abbateucci siégea au Corps législatif de 1852 à 1870, pendant toute la durée du règne de Napoléon III. Sa première élection comme député eut lieu le 29 février 1852, sans qu'il eût rencontré de concurrent. Désigné aux électeurs de la Corse par le « prince lui-même » ainsi que l'écrivait au préfet le ministre de l'Intérieur, il obtint 48,294 suffrages sur 55,908 inscrits et 48,381 votants. La seconde fois (le 28 juin 1857), même absence de concurrent; de plus, fait unique dans l'histoire des élections en France, il réunit, sur 28,996 inscrits et 25,991 votants, l'unanimité moins sept voix! En 1863 seulement, il rencontra quelque opposition, mais il fut nommé par 15,330 voix sur 31,988 inscrits et 24,576 votants. M. Bartoli, candidat libéral, en avait eu 8,312. En 1869, il fut encore une fois réélu par 15,913 voix. MM. Pozzo di Borgo (4,104 voix) et Ceccaldi (2,906) s'étaient partagé les suffrages de l'opposition.

Après la chute de l'Empire, il reparut encore à l'Assemblée nationale, les élections du 8 février 1871 l'ayant envoyé à Versailles, le second sur cinq, par 25,432 voix sur 74,498 électeurs inscrits et 42,637 votants. Il alla siéger à droite, et fut, dans la séance du 1^{er} mars, un des six députés impérialistes qui protestèrent contre la motion Target, adoptée par l'Assemblée, et déclarant la dynastie déchue « responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France. » Pour faire entrer M. Rouher à l'Assemblée P.-S. Abbateucci adressa, le 16 août 1871, au président, sa démission de représentant de la Corse.

Il était officier de la Légion d'honneur.

ABBATUCCI (JACQUES-PIERRE-JEAN-CHARLES), membre de la Chambre des députés en 1885. — né à Zicavo, le 2 novembre 1857, est le fils du général de division Abbateucci, mort à Nancy en 1880, et le neveu de l'ancien garde des sceaux. — Licencié en droit, M. Jacques Abbateucci fut élu par la Corse, membre de la Chambre de 1885, au scrutin de ballottage du 18 octobre. Il venait le second sur quatre, de la liste bonapartiste, avec 26,367 voix sur 50,489 votants et 74,275 inscrits. M. Abbateucci ne siégea que six semaines, son élection ayant été, le 5 décembre, invalidée avec celle de ses trois compagnons de liste, MM. Gavini, de Montera et Miltedo, et après un long débat.

La commission de vérification des pouvoirs concluait à la validation; ce fut par voie d'amendement que M. Mérillon, au nom de la sous-commission des élections de la Corse, réclama et obtint l'invalidation; MM. Laisant, Andrieux, Georges Laguerre, Gustave Rivet, avaient joint leurs efforts à ceux de M. Mérillon. D'après les protestations d'un certain nombre de communes, des bulletins de vote avaient été payés jusqu'à 45 fr. Aux élections suivantes,

du 14 février 1886, la liste républicaine l'emporta.

ABEILLE (VALENTIN), membre de la Chambre des députés, né à Montréjeau (Haute-Garonne), le 14 février 1843, débuta dans la vie publique comme sous-préfet de Villefranche-Lauraguais; il occupa ce poste du 25 novembre 1870 au 15 mai 1871, puis se fit inscrire au barreau de Saint-Gaudens. En 1879, il entra dans l'administration, comme sous-préfet de Figeac (Lot), et fut nommé, à la fin de 1883, secrétaire général de la préfecture du Tarn.

Aux élections du 4 octobre 1885, il fut porté candidat sur la liste dite du « Congrès républicain » avec MM. Constaas, Germain, Latour, Montané, députés sortants, Castelbon et Calès. Trois autres listes étaient en présence: la première (liste radicale) portait en tête M. Duportal, député sortant; la seconde, celle des conservateurs, était formée de MM. Niel, Pion, d'Ayguësives, Duboul, Jaffary, etc; la troisième (liste de concentration républicaine) comprenait avec M. Caze, député sortant, trois des candidats radicaux et trois des candidats modérés. Le premier tour de scrutin ne donna de résultats définitifs que pour MM. Niel et Pion, conservateurs. Au second tour, grâce à la concentration qui s'opéra entre les diverses listes républicaines, M. Abeille fut élu, le troisième sur cinq, par 57,668 voix sur 138,226 inscrits et 113,803 votants. M. Abeille est inscrit à la gauche radicale; il a toujours voté avec ce groupe, notamment pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, le 11 février 1889.

ABENDROTH (ARMAND-AUGUSTE), député du département des Bouches-de-l'Elbe au Corps législatif du premier Empire, né à Hambourg, le 16 octobre 1767, mort dans la même ville le 17 décembre 1842, exerçait la profession d'avocat, quand il fut nommé sénateur de Hambourg, en 1800; il occupa ces fonctions jusqu'en 1810, date de l'annexion à l'Empire français du territoire des villes anscatiques. Napoléon ayant alors, — suivant l'expression d'Abendroth lui-même dans une de ses lettres à M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, — entrepris d'établir à Hambourg « les principes de l'hérarchie administrative de l'Empire », Abendroth fut nommé, le 13 mai 1811, maire de cette ville, devenue le chef-lieu du département des Bouches-de-l'Elbe. Les municipalités devaient être déléguées à Paris pour assister, le 2 juin, aux fêtes du baptême du roi de Rome, et le « conseiller d'Etat, intendant de l'Intérieur et des Finances » comte Chaban, consulté sur la délégation de Hambourg, avait fourni cette note: « Le maire provisoire est trop âgé pour aller à Paris et pour continuer ses fonctions. M. Abendroth est celui qu'on propose pour le remplacer. Ancien sénateur et bailli à Ritzebuttel, il a rempli ces fonctions avec distinction, ... etc. » Abendroth partit donc pour Paris, avec ses adjoints MM. Bartels et Knorre. Son dévouement au conquérant de l'Allemagne lui valut, en 1812, d'être choisi par l'Empereur comme député du département des Bouches-de-l'Elbe. Après la désastreuse retraite de Russie et l'évacuation d'Hambourg par les troupes françaises, Abendroth, à qui le préfet impérial avait remis l'administration des affaires locales, s'empressa d'envoyer aux Russes une députation pour hâter le rétablissement de l'ancien état de choses. Lui-même reprit son siège au Sénat hambourgeois; il n'en correspondait pas moins activement, d'autre part,

avec le ministre de l'Intérieur français, M. de Montalivet, qui, par une lettre du 19 mars 1813, lui annonça qu'il resterait député à la prochaine session du Corps législatif. Le 2 août 1813, Abendroth l'en remerciait dans une lettre (dont nous respectons la forme et l'orthographe) :

« Monseigneur,

« Je reçois à l'instant par le directeur de la poste la lettre par laquelle Votre Excellence daigne m'écrire que Sa Majesté ne regarde pas incompatibles les fonctions du maire à celles du membre du Corps législatif. Mes très humbles rapports du 11 juin et du 28 juillet ont fourni à Votre Excellence les raisons qui m'ont engagé à quitter la ville à l'entrée des Français. » — Abendroth, en effet, prévenu de la rentrée dans Hambourg du maréchal Davout, était allé se mettre en lieu sûr dans le Holstein. — « J'ai sollicité M. le comte Chaban à intercéder auprès du prince d'Eckmühl, supposé le cas qu'il fut disposé à me faire rentrer dans les fonctions du maire pour me dédommager des souffrances non méritées, à différer cette marque de sa bienveillance jusqu'à la rentrée de la Constitution... Je ne sçais où trouver des mots pour témoigner à Votre Excellence ma plus vive reconnaissance qu'Elle m'a soutenu dans la place du membre du Corps législatif, place, si elle ne convient pas tout à fait à un homme qui aime être actif et utile, me procurera la faculté précieuse de m'approcher à Votre Excellence pour implorer pour la ville et les habitants Votre clémence pour venir à notre secours et nous soulager le plus tôt possible.

« Agreez, Monseigneur, l'assurance de la plus haute considération de ma plus vive reconnaissance et de mon dévouement respectueux.

« Je suis, de Votre Excellence, le plus humble et plus obéissant serviteur,

« ABENDROTH. »

Abendroth n'avait pas été sans inquiétude : Napoléon voulait que le maréchal Davout fit fusiller tous les membres de l'ancien Sénat, qui avaient repris leurs fonctions pendant l'occupation russe. Les principaux meneurs de l'insurrection, les premiers négociants de la ville devaient être arrêtés et privés de leurs biens. Le maréchal laissa habilement aux personnes compromises le temps de fuir, et obtint ensuite que les premiers ordres fussent changés en celui d'une contribution de 48 millions.

Un décret d'amnistie permit à Abendroth de revenir à Hambourg.

Le 4 septembre 1813, se trouvant à Paris, il fit remettre au ministre de l'Intérieur un volumineux mémoire sur l'état de la ville de Hambourg. Après avoir réclamé « un secours prompt pour cette ville infortunée », il exposait que : 1° par la contribution de 48 millions; 2° par les réquisitions; 3° par la transformation de la ville de Hambourg en une place forte ».

Le ministre lui en accusa réception assez sèchement, et ne répondit pas à la demande d'audience qu'Abendroth y avait formulée.

En 1814, après la reddition de Hambourg, vigoureusement défendue par Davout, Abendroth, de retour dans cette ville, contribua à l'accomplissement de diverses réformes administratives. Puis, il fut envoyé comme gouverneur à Ritzebuttel (territoire de Hambourg) — il avait déjà rempli cette fonction au début de

sa carrière, — enfin, il fonda à Cuxhaven, sur le littoral de la mer du Nord, un établissement de bains de mer considérable. Chef de la police hambourgeoise en 1825, puis bourgmestre en 1831, il sut gagner l'estime de ses concitoyens et une popularité dont le souvenir dure encore.

ABGRALL (FRANÇOIS), membre du conseil des Cinq-Cents, né en 1769, mort vers 1802, exerçait à Quimper, avant 1789, la profession d'homme de loi. Il fut un des rédacteurs du cahier des avocats pour la sénéchaussée de Quimper. Nommé administrateur du district de Quimper, puis procureur syndic, il publia le compte rendu des opérations de cette assemblée, et quitta ces fonctions en 1792 pour s'enrôler dans le bataillon des 300 volontaires fédérés du Finistère, appelés par les Girondins sous le titre de « Garde départementale » contre les 48 sections de Paris. C'est en sa qualité de premier volontaire inscrit qu'Abgrall parut devant la Convention, le 23 décembre 1792, à la tête des nouveaux fédérés bretons; la délégation fit entendre à l'assemblée un violent réquisitoire qui se terminait ainsi : « Que la ville de Paris soit notre sœur en amitié, notre égale en patriotisme, mais non pas notre supérieure en droit; nous ne la souffrirons jamais! Nous savons nous battre, nous ne savons pas assassiner! »

Barère, qui présidait ce jour-là, répondit : « La Convention nationale connaît ses forces, elle n'oubliera jamais ses devoirs. Les législateurs sont des hommes, les hommes ont des passions, mais elle fera en sorte de les sacrifier toutes pour les immoler sur l'autel de la Patrie. » Les délégués ne furent point admis aux honneurs de la séance; mais à la séance du 13 janvier 1793, sur la motion d'un représentant breton, Kersaint, les fédérés du Finistère furent assimilés aux gardes nationaux de la capitale pour faire conjointement avec eux le service de la Convention. Vergniaud, qui occupait alors le fauteuil, les félicita de leur empressément à « se rallier autour des représentants du peuple pour les défendre ».

Abgrall joua, pendant son séjour à Paris, un rôle prépondérant dans les agissements de ces volontaires. Chargé ensuite d'une mission en Vendée, il favorisa la fuite des Girondins qui réussirent à s'échapper au 31 mai. Devenu suspect, de ce chef, il fut arrêté en Bretagne et incarcéré jusqu'au 9 thermidor. Nommé en l'an III, et renommé en l'an IV et en l'an V, administrateur du Finistère, ses relations avec les familles royalistes le firent destituer le 30 brumaire an VI. Son département l'ayant néanmoins choisi, en germinal, comme représentant au conseil des Cinq-Cents, il vit son élection annulée et tenta de se justifier des accusations portées contre lui, dans un curieux mémoire intitulé : *Observations du conseiller Abgrall, élu en l'an VI au conseil des Cinq-Cents par l'assemblée électorale du Finistère, sur les causes de l'annulation (sic) de son élection*. Il y prend à partie, personnellement, les signataires des protestations ou dénonciations parvenues à la commission centrale du conseil des Cinq-Cents, et accuse surtout la mauvaise foi du citoyen Guezno, son collègue, et son principal adversaire. Il y parle longuement de son administration dans le Finistère et se vante d'avoir contribué à rétablir l'ordre dans les finances.

Abgrall fut réélu le 26 germinal an VII au conseil des Cinq-Cents, et ne figura pas, au 18 Brumaire, parmi les députés républicains

exclus de la représentation nationale, mais il ne fit point partie du Corps législatif.

ABOLIN (GERMAIN-THÉODORE), membre du conseil des Cinq-Cents, né à Montesquieu-Volvestre (Haute-Garonne), le 17 novembre 1757, mort à Noé (Haute-Garonne), le 10 juin 1842, était commissaire près le tribunal du district de Rieux, lorsqu'il entra au conseil des Cinq-Cents, le 25 vendémiaire an IV. Il y combattit la proposition du royaliste Dumolard, tendant à retirer au tribunal de l'Isère le jugement des nombreux attentats commis après thermidor dans la région lyonnaise; mais une affaire assez délicate vint jeter sur son caractère une certaine défaveur. On lui reprocha de s'être approprié indûment une partie des biens d'une demoiselle Louise d'Espagne, dont les parents avaient émigré, mais qui, elle, n'avait jamais quitté la France, ainsi qu'elle l'avait fait constater par les autorités de la Haute-Garonne. Abolin, ancien protégé du marquis d'Espagne, avait été quelque temps administrateur de sa fortune. Mlle d'Espagne parut à la barre du conseil des Cinq-Cents pour y présenter ses réclamations; elles furent soutenues par les députés Golzart, Rouzet, Madiet et Mailhe. Le conseil se rallia à l'opinion de Lecointe-Puyraveaux et de Bourdon (de l'Oise), et repoussa par la question préalable la pétition de Mlle d'Espagne.

Abolin, qui siégea jusqu'en prairial an VII, vota le plus souvent avec le centre. Il fit diverses motions sur l'organisation du notariat et sur les propriétaires de rentes; s'opposa, mais inutilement (28 fructidor an V), à ce que le Directoire fût autorisé à compléter les administrations, dans le cas où les administrateurs restants seraient réduits à un nombre inférieur à celui que prescrivait la loi pour délibérer. Nommé secrétaire du conseil en l'an VI, il intervint plusieurs fois dans les débats soulevés par la question judiciaire: pour demander, avec Roëmers, l'épuration de la magistrature d'alors; pour combattre la dénonciation en forfaiture contre les membres du tribunal criminel de la Drôme (29 floréal); pour obtenir l'adoption d'un projet de loi relatif à l'exécution de la loi du 12 vendémiaire dans la ci-devant Belgique (22 messidor); pour faire attribuer au Directoire la nomination des juges du Tribunal de cassation (23 messidor), etc. Il tenta, le 3 fructidor an VI, de faire opposer la question préalable à la motion de Lucien Bonaparte réclamant des explications au Directoire sur les bruits qui circulaient d'innovations rétrogrades projetées dans la Constitution de la République cisalpine, notre alliée, et fit voter l'ordre du jour, sur une proposition de Mortier-Duparc, tendant à envoyer le portrait du général Marceau à toutes les administrations centrales de la République.

Rallié sans hésitation au coup d'Etat du 18 Brumaire, Abolin reçut du gouvernement (praïrial an VIII) la place de juge au tribunal civil de Toulouse, puis passa bientôt président de la seconde chambre au même tribunal. C'est alors que survint dans l'existence de l'ancien représentant du peuple un nouvel incident qui détermina (1808) le ministre de la Justice à lui imposer sa démission. Accusé d'avoir, comme juge, favorisé son fils, dans l'exercice de sa profession d'avocat, il se défendit de ces imputations dans un mémoire en date du 6 juin 1808, et où il dit:

« ... Je remplissais mes fonctions depuis quelques mois lorsque mon fils, licencié en

droit depuis un an, parut au barreau dans le mois de juillet 1806. Il plaïda quelques causes devant la première chambre. Les talents qu'il montra alarmèrent quelques-uns de ses collègues: ils voulurent le faire tomber en faisant courir le bruit qu'il n'était pas l'auteur de ses plaidoyers; ils s'aiderent de cette circonstance qu'il n'avait pas de causes devant la chambre que je présidais. L'année suivante il porta la parole devant l'une et l'autre, mais par une fatalité, il se trouva plus occupé devant la seconde: alors ses ennemis firent courir le bruit que c'était à ma place qu'il devait son emploi... Je sus, à l'occasion des renseignements que prit M. le procureur général, qu'on vous avait dit que j'allais jusqu'à suppléer publiquement à la défense des parties qui lui avaient confié leurs intérêts, que j'intimais aux avoués l'ordre de lui donner exclusivement des causes. » Abolin terminait ainsi: ... « Oui, Monseigneur, ma conscience est pure comme mon attachement est sans bornes; mais, je dois le dire, des intérêts personnels se sont rattachés aux calomnies que l'on a dirigées contre moi: je m'imposerai silence pour ne pas abuser des avis confidentiels qui m'ont été donnés et je me consolerai de mon éloignement des fonctions judiciaires par le souvenir du bien que j'y ai fait », etc. (*Arch. nat.*)

En dépit de ses efforts, Abolin ne put obtenir d'être replacé dans ses fonctions. Il vécut dès lors, jusqu'en 1842, dans ses propriétés, porté comme électeur censitaire sur les listes électorales de Rieumes (Haute-Garonne).

ABONCOURT, Voy. RICHARD.

ABOT (JACQUES-MARIE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né le 7 septembre 1759, à Beaumont-le-Vicomte (Sarthe), mort à La Flèche, le 1^{er} novembre 1817, appartenait à une ancienne famille de la bourgeoisie du Maine, qui lui fit donner une bonne éducation classique et le dirigea vers le barreau. Après avoir suivi les cours de la Faculté de droit de Dijon, il revint dans sa ville natale, où il acquit bientôt comme avocat une certaine réputation. La Révolution de 1789 ayant rendu électives les fonctions de magistrat, le suffrage de ses concitoyens lui conféra celles de juge au tribunal du Mans; puis, lorsque le gouvernement consulaire eut entrepris de constituer sur de nouvelles bases l'organisation judiciaire, un décret de l'an VIII le nomma juge d'instruction au tribunal d'arrondissement de La Flèche. Il conserva ce poste jusqu'en 1816. Les qualités qu'il y montra, autant que la part prise par lui aux sacrifices que la France s'imposa pour faire honneur à d'onéreux engagements, lui valurent d'être choisi, après le retour de l'île d'Elbe, pour représenter le collège d'arrondissement de La Flèche à la Chambre de 1815, dite Chambre des Cent-Jours. Il fut élu par vingt et une voix, contre dix-sept données à Hardouin-Duparc, sur cinquante votants. Très attaché à la personne et au gouvernement de Napoléon, il fit partie, dès son arrivée à Paris, de la députation envoyée par son collège électoral, avant l'ouverture de la session, à la cérémonie du Champ de mai (Proclamation de l'Acte additionnel).

Son rôle dans l'assemblée fut assez effacé; il n'y prit point la parole, et se contenta de donner à la politique impériale le fidèle concours de ses votes. La Chambre des Cent-Jours ayant été dissoute après Waterloo, Abot retourna à ses travaux judiciaires. Mais la

Restauration lui refusa l'institution dont il avait besoin pour conserver son titre de juge ; il rentra alors dans la vie privée.

ABOVILLE (MARIE-FRANÇOIS, COMTE D'), sénateur et pair de France, né à Brest le 23 janvier 1730, mort à Paris, le 1^{er} novembre 1817, était originaire de Normandie et comptait dans sa famille, une des plus anciennes du pays, un grand nombre d'officiers distingués. Un arrêt de la cour des Aides du 19 mars 1486 maintint dans leur noblesse d'extraction sur preuve centenaire Guillaume, Gilles, Jacques, Thomas et Jean d'Aboville, de la paroisse de Gonneville, en la sergenterie de Valognes. Il était le neveu du général d'artillerie Julien d'Aboville, commandant sous le maréchal de Saxe, et il l'assista comme aide de camp aux batailles de Fontenoy (1745) et de Lawfeld (1747). S'étant signalé dans la suite, pendant la guerre de Sept ans, notamment au siège de Munster (1759), il passa successivement par tous les grades jusqu'à celui de colonel et prit, en cette qualité, une part glorieuse à l'expédition d'Amérique. Il fut de ceux qui contribuèrent puissamment à la réduction d'York-Town, et lord Cornwallis, généralissime des forces britanniques, dit en signant la capitulation : « C'est à M. d'Aboville que je rends les armes. » La campagne terminée, il fut fait général, puis maréchal de camp. En 1789, il était membre du comité militaire, et il y proposait d'importantes réformes, telles que la réunion de l'artillerie à cheval, mesure qui fut adoptée. Partisan de la Révolution, il reçut en 1792 le commandement de l'armée du Nord, puis le commandement général de l'armée des Ardennes (1793). Là, il se déclara contre Dumouriez, après la défection de celui-ci, dans une curieuse proclamation, datée « de Sarre-louis, le 12 avril, au II de la République », et où il était dit : « L'audacieux et traître Dumouriez n'eut jamais les vertus d'un républicain. L'ambition dévorait son cœur, et l'égoïsme en fit un partisan de la Révolution ; il chercha à tourner à son avantage les succès des troupes qu'il commandait ; il fut trompé dans son espoir et dès lors il résolut de trahir sa patrie. »

Mais bientôt suspect lui-même, d'Aboville fut décrété d'arrestation et retenu en prison jusqu'au 9 Thermidor. Relâché alors, il fut chargé de la direction de l'arsenal de Paris. Après le 18 Brumaire, Bonaparte le nomma premier inspecteur général de l'artillerie, et, le 27 fructidor an X, membre du Sénat conservateur. Le comte d'Aboville, vice-président du Sénat en 1803, et titulaire de la sénatorerie de Besançon la même année, reçut de Napoléon la mission d'aller chercher à Alexandrie le pape Pie VII et de l'accompagner à Paris pour la cérémonie du sacre. Le 14 juin 1804, il fut créé grand officier de la Légion d'honneur, pourvu du gouvernement de Brest le 26 mars 1807 et nommé comte héréditaire au mois de juin 1808. Enfin, il fut chargé, en 1809, du commandement d'une réserve destinée à secourir le port d'Anvers, assiégé par les Anglais. D'Aboville vota, au Sénat, la déchéance de l'Empereur et le rétablissement de la royauté. Louis XVIII le maintint parmi les membres de la nouvelle Chambre des pairs (juin 1814), et le fit, en outre, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 25 août, puis grand-croix du même ordre en 1817. Napoléon ne tint pas rigueur à d'Aboville de son évolution et le maintint, lui aussi, à la Chambre des pairs des Cent-Jours. Louis XVIII,

rentrant pour la seconde fois, raya tout d'abord d'Aboville de la liste des pairs, par application de l'ordonnance du 23 juillet 1815, mais exception fut faite, à un mois de là, en sa faveur, et il fut compris dans la nomination ultérieure de 94 nouveaux pairs. Le général comte d'Aboville mourut à 88 ans doyen des pairs de France.

ABOVILLE (AUGUSTIN-GABRIEL, COMTE D'), fils aîné du précédent, pair de France, né à la Fère, le 20 mars 1774, mort à Paris, le 15 août 1820, entré au service comme sous-lieutenant d'artillerie à la suite dans le régiment de Toul, le 22 mai 1789, fut fait capitaine, le 1^{er} novembre 1792, et servit dans ce grade aux armées du Nord, de la Moselle et de Sambre-et-Meuse. Employé à l'armée de réserve, que Bonaparte organisait à Dijon, en 1800, il passa chef de bataillon d'artillerie, le 13 mars de cette année. Peu de temps après la bataille de Marongo, il fut nommé directeur-général des paires d'artillerie de l'armée d'Italie ; ce fut lui qui fit jeter le premier pont de bateaux pour le passage de l'Adige, à Bussolengo. Officier de la Légion d'honneur, lors de l'institution de cet ordre, il dirigea, après le traité de paix de Lunéville, les épreuves qui se firent à Milan sur le tir des boulets creux, fit la campagne d'Allemagne, en 1805, comme colonel, et conduisit à Vienne un matériel considérable d'artillerie pour l'armement des places d'Italie. Ces divers services lui valurent une dotation de 4,000 fr. de rente en Westphalie, le 28 mai 1809. Il se distingua encore à la belle défense de Tuy, en Galicie, à la sanglante victoire de Talavera, et aux sièges de Cadix et de Tarifa, pendant les campagnes de 1809, 1810 et 1811.

Créé baron le 20 février 1812, et nommé directeur général de l'artillerie en Espagne (1813), il fut assez heureux, lors des désastres qui forcèrent les Français à évacuer le pays, pour sauver une soixantaine de bouches à feu qu'il dirigea sur Bayonne. Rallié à la Restauration, il alla à Calais, au devant de Louis XVIII, qui le nomma, en juin 1814, chevalier de Saint-Louis, et, peu de temps après, commandeur de la Légion d'honneur. Il fut appelé ensuite à la place de commissaire royal près de l'administration des poudres et des salpêtres. A la mort de son père, le 1^{er} novembre 1817, il lui succéda dans les honneurs de la pairie, et dans le titre de comte qui y était affecté. Il ne prit, d'ailleurs, la parole qu'une seule fois à la tribune de la Chambre haute : ce fut, dans la discussion du projet de loi relatif à la fabrication des poudres et des salpêtres, pour réclamer, vainement, contre l'article 2, lequel supprimait à l'avenir les feuilles obligatoires, et pouvait, d'après l'orateur, réduire brusquement au chômage un assez grand nombre de familles occupées à ce travail.

ABOVILLE (AUGUSTIN-MARIE, BARON D'), frère puîné du précédent, député sous la Restauration, né à la Fère, le 12 avril 1776, mort à Paris, le 20 janvier 1843, était en 1792 élève sous-lieutenant d'artillerie ; au mois d'octobre suivant, il passait lieutenant au 7^e régiment. Sous les ordres de son père, il fit d'abord campagne aux armées du Nord et du Rhin ; mais bientôt, devenu suspect, il fut arrêté comme noble et détenu quelques mois. Nommé capitaine après sa sortie de prison, il servit en Italie, fut promu chef de bataillon en 1803, major du 2^e régiment d'artillerie à cheval en 1804, et obtint, en 1805, le commandement de l'artillerie d'une expédition pour la Martinique, sous

les ordres du lieutenant-général Lauriston. Au retour de cette expédition, il commanda la batterie de 36 du vaisseau le *Bucephale*, qu'il monta, dans un combat engagé entre l'escadre française et celle de l'amiral Golder. Colonel d'artillerie en 1806, officier de la Légion d'honneur en 1807, pour avoir sauvé, sur les bords de la Passarge, le parc de réserve d'artillerie du 6^e corps, au moment où il allait tomber au pouvoir d'un parti de Cosaques, il prit, le 15 décembre 1808, le commandement de l'artillerie à cheval de la garde impériale, et fit ainsi la campagne de 1809 en Autriche.

A Wagram, le 6 juillet, il eut le bras droit et l'épaule emportés par un boulet de canon, et fut fait général sur le champ de bataille. Malgré sa mutilation, il resta dans le service actif, travailla utilement à la réorganisation de l'artillerie de la garde, et fut appelé, le 29 mars 1814, à mettre Paris en état de défense. Nommé par la Restauration chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur en 1814, le baron d'Aboville passa au commandement de l'École d'artillerie de la Fère; là, sa fermeté déjoua, dans les premiers jours de mars 1815, la conspiration militaire des généraux Lefebvre-Desnouettes et Lallemand, qui tentèrent de se rendre maîtres des canons et de marcher sur Paris. Retraité comme maréchal de camp, le 6 octobre 1815, il fit partie (1816) du conseil de guerre qui jugea le colonel Boyer, prévenu d'avoir, en 1815, proclamé le gouvernement impérial et arboré le drapeau tricolore à la Guadeloupe. Le colonel fut condamné à mort.

Élu député par le 1^{er} arrondissement de Laon, le 25 février 1824, avec 153 voix sur 316 inscrits et 200 votants, contre M. Lecarlier d'Arion, le baron d'Aboville vota avec la droite. Il siégea jusqu'en 1827, et ne fut pas réélu.

Soldat avant tout, son rôle parlementaire se borna à présenter, en 1825, une réclamation tendant à faire augmenter l'indemnité des plus pauvres parmi les émigrés (l'amendement fut rejeté), et à soutenir, en 1826, le 11 avril, une proposition adoptée, pour le maintien des droits d'entrée établis sur les salpêtres étrangers, et le 20 mai, une pétition demandant un impôt sur les chiens.

ABOVILLE (ALPHONSE-GABRIEL, COMTE D'), pair de France sous Louis-Philippe, né à Paris, le 28 juillet 1818, est le fils aîné du comte Augustin-Gabriel et le petit-fils, par sa mère, du comte Drouin de Rocheplatte, qui fut maire d'Orléans et député du Loiret sous la Restauration.

M. A.-G. d'Aboville, qui était encore en bas âge à la mort de son père, ne lui succéda que le 20 juillet 1844 dans ses titres héréditaires. Pair de France depuis cette date jusqu'à la Révolution de février, il fit constamment partie des majorités ministérielles sans les soutenir autrement que par ses votes.

ABOVILLE (AUGUSTE-ERNEST, vicomte d'), frère du précédent, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Paris, le 4 décembre 1810, est le second fils du comte Augustin-Gabriel. M. d'Aboville commença ses études au collège Rollin, entra en 1839 à l'École polytechnique, et en 1840 à l'École d'application de Metz, d'où il sortit l'année suivante le premier de sa promotion. Mais il ne resta pas longtemps au service; il était lieutenant au 1^{er} régiment d'artillerie, quand il donna sa démission pour se retirer dans sa terre de Rouville (Loiret) et

se consacrer plus spécialement à des travaux d'économie agricole. Grand propriétaire dans la Nièvre comme dans le Loiret, il avait été nommé maire de Glux (1858); mais il résigna tout à coup ces fonctions, en 1861, en refusant de servir un gouvernement dont l'attitude dans la question italienne blessait ses sentiments catholiques. Plus d'une fois, M. d'Aboville protesta ainsi contre la politique religieuse du second Empire; ces opinions, qui faisaient de lui un des personnages les plus militants du parti conservateur, le firent inscrire sur la liste que les monarchistes présentèrent avec succès, dans le Loiret, le 8 février 1871. Il fut élu, le 6^e sur 7, par 32,241 voix sur 100,578 inscrits et 59,480 votants. M. d'Aboville siégea à droite, parmi les légitimistes qui composaient le groupe dit des Réservoirs. Il vota pour les préliminaires de paix, fut un signataire de la proposition d'abrogation des lois d'exil, se prononça pour la loi sur les conseils généraux, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour la pétition des évêques, contre la publication et l'affichage des discours du duc d'Audiffret-Pasquier sur les marchés de la guerre, et vota fermement contre le gouvernement de Thiers qu'il contribua à renverser, le 24 mai 1873. Mais il retira sa confiance au ministère issu de cette journée, dès qu'il eut, ainsi que ses amis de l'extrême-droite, perdu tout espoir d'une restauration prochaine de la monarchie de droit divin. Il vota, le 16 mai 1874, contre M. de Broglie et, le 25 février, contre la Constitution.

M. d'Aboville est intervenu à l'Assemblée dans plusieurs débats importants; le 13 août 1871, il déposa une proposition de loi signée de lui et de plusieurs de ses collègues, relativement à la réunion des conseils généraux dans certaines circonstances exceptionnelles, telles que le renversement du gouvernement central; l'urgence fut votée.

En juin et juillet 1872, il prit souvent la parole dans la discussion de la loi sur l'armée, soit pour faire étendre les dépenses, soit pour réclamer la rédaction d'un programme spécial applicable à ceux des candidats au volontariat d'un an qui appartiennent à la population agricole. M. d'Aboville devait revenir, le 6 août 1874, sur les conditions du volontariat, en demandant, sans succès, la réduction à 1,000 francs de la somme de 1,500 francs exigée comme équivalent aux dépenses de nourriture, d'armement, d'équipement et d'entretien des engagés conditionnels.

Le 25 janvier et le 5 juillet 1873, il s'opposa à un crédit supplémentaire demandé pour le traitement du grand chancelier de la Légion d'honneur, et attaqua certaines nominations ou promotions dans cet ordre faites par Thiers depuis le 17 février 1871.

Le 5 février 1874, il soutint, dans la discussion du projet de loi relatif aux nouveaux impôts, un amendement demandant le remplacement du droit de timbre unique de dix centimes sur les factures, quittances, reçus et décharges, par un droit gradué de dix centimes par cent francs. Combattu par M. Benoist d'Azy et par M. Magne, ministre des Finances, l'amendement fut repoussé.

Le 26 février 1875, il proposa et défendit un article additionnel (qui ne fut pas pris en considération) à la loi sur l'organisation des pouvoirs publics: « La revision des lois constitutionnelles pourra avoir lieu sur l'initiative de M. le maréchal de Mac-Mahon avant que l'Assemblée nationale ait prononcé sa dissolution. »

Le 23 novembre, il soutint un amendement à la loi électorale, portant que l'élection se ferait à deux degrés, les électeurs primaires étant les électeurs inscrits, et les électeurs secondaires étant élus par les précédents dans la proportion de 1 pour 200 habitants de la commune. Rejeté sans discussion.

Le 25 novembre, il proposa les deux articles additionnels suivants à la même loi électorale : « Chaque électeur primaire reçoit un nombre de bulletins de vote égal au nombre de personnes dont il a la charge légale comme chef de famille. Il représente sa femme, ses enfants mineurs, ceux dont il devient le tuteur ou le curateur... » — Tout électeur qui paie de 20 à 100 fr. de contributions directes reçoit un bulletin supplémentaire, deux, s'il paie de 100 à 200 fr., et ainsi de suite. Rejeté. — Après la dissolution de l'Assemblée, M. d'Aboville a posé sa candidature dans le Loiret aux élections sénatoriales du 20 février 1876, mais sans succès.

ABRAHAM (HIPPOLYTE), dit Abraham-Dubois, par l'addition du nom de famille de sa femme au sien, membre de la Chambre des députés sous Louis-Philippe, et représentant à l'Assemblée constituante de 1848, né à Avranches (Manche), le 11 mars 1794, mort à Paris le 3 octobre 1863, était fils de François Abraham, homme de loi à Avranches, et de Charlotte Blondel. Il suivit d'abord l'état militaire et s'y distingua comme sous-lieutenant ; à sa sortie de l'École de Saint-Cyr, en 1812, il fit en Allemagne la campagne de 1813 ; blessé à Dresde et à Kùllm, il fut fait prisonnier et interné au fond de la Hongrie.

La paix lui rendit la liberté ; mais la Restauration le mit à la demi-solde ; il donna sa démission, et acheta en 1813 une étude de notaire à Granville. Il accueillit avec joie le gouvernement de Juillet, qui lui donna la croix de la Légion d'honneur et le nomma maire de Granville, situation d'une certaine importance politique en raison des menées légitimistes alors très actives entre ce port et les îles anglo-normandes.

Abraham-Dubois acquitta, à la satisfaction du gouvernement, du rôle de surveillant qui lui était dévolu, et le ministère soutint sa candidature à la députation, en 1832, dans l'arrondissement d'Avranches. Il fut élu, le 27 mai, en remplacement de M. Angot des Rotours, fils de l'ancien constituant, par 208 voix sur 493 inscrits et 302 votants, et constamment réélu dans la suite, jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe : le 13 décembre 1833, par 220 voix sur 503 inscrits et 323 votants, contre M. Angot, qui obtint 78 voix ; aux élections générales de 1834, par 261 voix, contre M. Motet, président du tribunal civil d'Avranches, qui obtint 112 voix ; en 1837, par 281 voix, contre M. Lepigeon de Saint-Pair qui eut 97 voix ; en 1839, par 273 voix, contre 179 données à M. Angot ; en 1842, par 305 voix, contre 48 à M. de Saint-Germain ; enfin, en 1846, par 308 voix, contre MM. Bonvattier, 162 voix, et Lecampion, 46.

Abraham-Dubois qui siégeait au centre, vota d'abord avec la majorité gouvernementale. Il en fut récompensé, dès 1833, par un siège de conseiller référendaire de deuxième classe à la Cour des comptes. L'année d'après, il inclina, dans maintes circonstances, du côté de l'opposition dynastique.

Un recueil de biographies satiriques de l'époque, le *Procuste parlementaire*, par Fortu-

natus, consacrait à Abraham-Dubois, cette notice épigrammatique : « M. Dubois, pour ménager la faiblesse du pouvoir veut bien, malgré ses élans patriotiques, n'être que centre gauche. C'est là ce qu'on appelle son sacrifice d'Abraham. »

C'est à l'occasion de la loi du 24 mai 1834, déterminant les infractions punissables de la déportation, et visant notamment les insurgés revêtus d'un uniforme ou d'insignes militaires, qu'il commença à abandonner le ministère. Le 25 avril 1833, à propos d'un amendement du général Bertrand qu'il soutint, sans succès, devant la Chambre, et qui avait pour but de faire toucher le traitement de la Légion d'honneur aux sous-officiers et soldats nommés par Napoléon du 27 février au 20 mars 1815, il s'était déjà fait reprocher par M. de Lamartine de vouloir donner une prime à l'insurrection armée. Les tendances bonapartistes plutôt que « philippistes » d'Abraham-Dubois s'accrochèrent bien plus encore, en 1837, à propos de la loi dite de *disjonction*. Sous l'empire des préoccupations qu'inspirèrent au gouvernement les conspirations militaires, dont le complot de Strasbourg n'était qu'un incident, et aussi sous l'influence de la mauvaise humeur qu'excita le verdict du jury de Strasbourg, qui acquitta plusieurs officiers impliqués dans ce complot, une loi fut présentée à la Chambre pour introduire le principe de disjonction dans la procédure criminelle. D'après ce projet, toutes les fois que pour un même crime on aurait des accusés militaires et des accusés civils, les militaires devaient être renvoyés devant les conseils de guerre et les civils devant les tribunaux ordinaires. Abraham-Dubois fut de ceux qui contribuèrent, par leur vote, au rejet du projet de loi.

Il prit la parole, le 4 mars 1833, dans les débats relatifs à la loi municipale, et fit adopter un amendement obligeant le préfet à statuer dans le délai de trois mois, dans les cas où il lui appartient de donner son approbation, faute de quoi la délibération du conseil municipal devient exécutoire de plein droit ;

Le 4 juin 1835, dans le débat sur la Légion d'honneur, dont il proposa, sans succès, que l'on étendit les attributions du grand Chancelier de la Légion d'honneur, auquel toutes les demandes devaient être directement adressées. Un comité spécial serait chargé sous sa présidence de prendre les renseignements désirables, et les décorations ne pourraient être accordées que sur l'avis de ce comité ;

Le 16 mars 1837 (loi sur l'enseignement secondaire), il proposa un amendement aux termes duquel tout directeur d'établissement d'instruction secondaire serait tenu d'avoir un certificat délivré, non par le maire de la commune où il aurait résidé, mais par une délibération du conseil municipal revêtue de l'homologation du préfet ;

Le 8 mai 1837, il combattit le projet de loi sur le sel ;

Le 22 mars 1843, il combattit la proposition Duvergier de Hauranne pour le remplacement du vote secret par le vote au scrutin public. Abraham-Dubois alléguait, en faveur du vote secret qui fut maintenu alors, le danger du vote public dans les temps de trouble, l'influence des amitiés politiques, l'influence du pouvoir et jusqu'à l'influence des électeurs.

Le 28 mai 1845 et le 8 juin 1846, il prit la parole pour demander une colonisation plus intelligente et plus féconde de l'Algérie, et pour déplorer, sans aller toutefois jusqu'à le condamner, le